

2005



le réveil des consommateurs ?...

Urte Berri On



BIMESTRIEL - 2€

N° 106

ANVIER / FEVRIER 2005

ISSN 0998 - 2787

*Produits OGM...
organisation des
consommateurs...*

*Assistons-nous
au réveil des
consommateurs ?*

*Le printemps 2005
sera-t-il marqué par
l'exigence des
«consommacteurs» ?*

2. Infos en vrac

3. Eau potable en Pays Basque : bilan 2003

4. Brèves sociales

5. Carrefour lance le premier produit OGM !

6. Le printemps des AMAP

8. B. Charbonneau : La grande mue du XX^e siècle

10. Ordures ménagères : on se moque de nous !

12. Tarnos et son PLU

13. Des aliments radioactifs dans nos assiettes...

14. ATTAC : «Désobéissance civile»

15. «Il y a 30 ans... lholdy»

16. Cinéma : Des et reine... d'Arnould Desplechin

10 000 signatures pour Leia

Le 24 novembre, l'association hostile à la 2 x 2 voies transnavarraise a remis 10 000 signature au conseiller général Barthélémy Aguerre. On se souvient que Leia est à l'origine de deux énormes manifestations à St Jean Pied de Port contre ce projet avec 2500 manifestants la première fois et davantage encore la seconde fois. Au Conseil Général, les partisans du projet continuent de faire avancer le dossier comme s'ils étaient sourds à l'opinion publique. Au sommet Franco-Espagnol de Saragosse du 8 décembre, le président du gouvernement de Navarre se félicitait que le projet soit « en bonne voie ».

Mendionde contre la porcherie industrielle

Grosse défaite pour le maire et son adjoint aux élections municipales partielles. Les opposants à l'extension de la porcherie industrielle de

l'adjoint ont emporté les 7 sièges dès le premier tour. Ici aussi, du côté des promoteurs du projet, les oreilles sont bouchées, on continue tout droit comme s'il ne s'était rien passé. Un recours est en passe d'être formulé et une association a vu le jour. On va encore reparler de cette extension.

Élargissement de l'A63

Négociations tendues entre les associations de riverains et les responsables des Autoroutes du Sud de la France. L'élargissement de l'A63 pose problème et les riverains ont menacé d'une guérilla juridique s'il n'obtiennent pas un moratoire pour cet élargissement.

Le gazoduc qui fâche

À Biriadou, le passage du gazoduc Bilbao—Aire sur Adour mené à un train d'enfer, a entraîné de gros dégâts chez un riverain. Le chantier a été stoppé, puis les négociations avec ce dernier ayant échoué, il est reparti en évitant le

Quelques dates utiles...

Le 12 mars de 10 heures à 16 heures

Conférence et débat *

« LE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL »

Avec Jean-Marie Harribey

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales
Université Montesquieu-Bordeaux IV,
Membre du conseil scientifique d'ATTAC

* Le lieu sera communiqué ultérieurement

Le 18 février à 20 heures

IUT Darrigrand à Bayonne

Conférence de Raoul Marc JENNAR,

Docteur en sciences politiques

« EUROPE ET TRAITÉ CONSTITUTIONNEL »

riverain récalcitrant. Un train d'enfer qu'on vous dit, sans concertation digne de ce mot et le plus vite possible pour éviter toute contestation.

re du tunnel routier du Somport aux produits toxiques : bingo ! Un camion prend feu en plein tunnel. Grosse frayeur des deux côtés. Un avertissement sans frais ?

Tout pour les TGV, rien pour les autres

Profondément endettée par la politique tout TGV, la SNCF continue à procéder à des coupes sombres. Tandis que les autoroutes et autres 2 x 2 voies prolifèrent et s'élargissent, l'alternative au tout camion perd du terrain. Après le plan fret et les centaines de fermetures de gares de marchandises, c'est autour des trains de grandes lignes et autres TER de mordre la poussière. 330 trains de grandes lignes vont être supprimés dans le Pays. Encore une fois on pénalise les trains qui créent du tissu social et on avantage ceux qui traversent les territoires sans les irriguer.

Somport : pile poil !

Juste quelques jours après l'annonce de la prochaine ouvertu-

Gers : le sondage

Selon un sondage BVA, 77 % des gersois sont pour un référendum sur l'interdiction des cultures OGM et 72 % favorables à leur interdiction. 19 % ne souhaitent pas ce référendum et 4% ne se prononcent pas. Bon, les décideurs, ils vont les déboucher leurs oreilles!

« Eh! Ho! les copains,
voici venue la fin
des fêtes... »



**PENSEZ A
VOUS ABONNER !**

Nouveau règlement postal

Désormais, Ortzadar ne pourra plus être envoyé comme auparavant (plié et scellé par l'étiquette). La Poste nous impose l'envoi sous plastique (2gr) ou sous enveloppe (15g) avec une signalétique obligatoire. Résolument hostiles aux emballages plastiques et tout en regrettant ce gaspillage nous avons donc opté pour l'enveloppe. Cela nous fait 15 gr de plus, l'impression de milliers d'enveloppes et le



tout accompagné d'une augmentation des tarifs. Bref, vous avez compris que cela va nous coûter fort cher. Nous allons attendre la première facture pour chiffrer les dégâts. Ensuite, il est probable que nous répercuterons les coûts dès le numéro de mars. Encore une fois, la réponse de nos lecteurs sera un test très important. Les abonnements nombreux au tarif « soutien », pour ceux qui le peuvent, nous feraient chaud au cœur.

Eau Potable au Pays Basque : le bilan 2003

Le Sud Ouest du 19 octobre titrait « Presque aussi claire que de l'eau de roche » après que le directeur de la DDASS ait rendu publics les résultats. Oui mais voilà, les 7 ou 8 pages du dossier presse ne valent pas les détails du rapport complet d'une quarantaine de pages. Nous vous livrons donc notre lecture (les communes non citées ont eu une eau «bonne» ou «satisfaisante»).

Qualité bactériologique :

L'indication (RB) signifie que la commune a reçu une injonction à informer la population du Risque Bactériologique.

• Communes ou réseaux classés «Eau de qualité insuffisante» :

Les Aldudes (RB), Aussurucq Barricata et Aussurucq Garaïbie (RB), Etchebar (RB), Hasparren, Haux village (RB), Haux Sussordoquy (RB), Lichans Suhar (RB), Licq Atherey (RB), Mauléon Licharre, Montory, Ordiarp (RB), Urepel (RB), St Engrâce caserne (RB), Trois Villes (RB), Si Ahaxe-Mendive-Lecumberry (RB), Sare Bordes (RB), Si Aussurucq-Ahusky (RB), Larrau Chalets Iraty (RB). Ce qui fait 19 points de captage contre 18 en 2002.

• Communes ou réseaux classés « Eau de qualité momentanément insuffisante » :

Banca, St Jean le Vieux-Bussunaritz (RB), Larrau Iraty camping. Ce qui fait trois contre 6 en 2002.

Qualité physico chimique :

L'indication RA signifie que la commune a reçu une injonction à informer la population du Risque d'Aggressivité. L'autre indication entre parenthèses désigne le paramètre déclassant.

• Communes ou réseaux classés « régulièrement hors normes » :

Aussurucq Garaïbie (turbidité), Bidarray (Ph) (RA), Larrau Bourg (Ph) (RA), Larrau Saiber (Ph) (RA), Lichans (Ph) (RA), St Engrâce Ascarateil (turb), St Jean Pied de Port (température et Ph) (RA), Louhossoa (Ph) (RA), Ossès (Ph) (RA). Ce qui fait 9 captages au lieu de 8 en 2002.

• Communes ou réseaux classés « momentanément hors normes » :

Aussurucq Barricata (turb), Etchebar (Ph et turb) (RA), Iholdy (turb), Mauléon Licharre (temp et turb), Ordiarp (turb), St Engrâce Bourg (turb), Baigorry (Ph) (RA), St Martin d'Arrossa (Ph) (RA), Sare grottes (Ph et turb) (RA), Sare Bordes (Ph) (RA), Tardets La Madeleine (turb), Trois Villes (turb), St Jean le Vieux-Bussunaritz (turb), Coom sind Pays de Soule (turb). Ce qui fait 14 captages contre 13 en 2002.

• Communes ou réseaux classés exceptionnellement hors normes » :

Anglet (temp), Biarritz (temp), Bidart (temp et turb), Guéthary (temp), Si Bidassoa (temp, turb, aluminium, et Ph), Boucau Tarnos (temp), Si Nive (temp et Manganèse), St Jean de Luz (temp), Ciboure (temp), Bidache (atrazine), Si Pays de Soule (temp et turb), Aussurucq Bourg (turb), Banca (temp), Biriadou (Ph), Hasparren (temp), Haux Village (turb), Sare (turb), Si Ainhice (turb) Mendiode Basseboure (Fer), Ostabarrat (temp). Ce qui fait 20 captages au lieu de 11 en 2002.

Comme vous pourrez le constater, ce n'est pas vraiment de gros progrès, espérons que 2004 se révélera meilleur.

Pachon Victor

C'était un petit jardin qui sentait bon les bords de Nive



Mais un jour, près du jardin, passe un homme qui, au revers de son veston, porte une fleur de béton et imagine de balayer les jardins de la Floride, lieu de vie essentiel, pour les remplacer par une aire de jeux et 450 places de parking, quel génie ! Les 34 jardiniers en place adhérents de l'association des « amis des jardins de la Floride » (150 adhérents) ne comprennent pas pourquoi l'espace ne pourrait pas être partagé. Ils veulent défendre l'existence de ce site pour des raisons environnementales, écologiques, humaines et sociales. Ces jardins sont cultivés par des hommes et des femmes qui produisent légumes, fruits, fleurs. Autour d'eux est née toute une vie sociale faite d'échange de graines, de conseils, de coups de main. Les voisins se rencontrent, prennent l'apéritif entre amis, partagent un repas, racontent des histoires. En septembre l'association avait eu une lueur d'espoir après avoir rencontré Jean René Etchegaray, adjoint à l'urbanisme pour lui parler de leur désir d'un redécoupage de l'espace de la Floride, de manière à conserver la majeure partie des jardins. Celui-ci n'était pas contre, la réunion avait semblé concluante. Mais désenchantement, lors du dernier conseil municipal, la ville de Bayonne « a acté le projet » et rejeté le redécoupage. Puis tout s'accéléra. Le 15 décembre les locataires des jardins familiaux de la Floride se trouvent convoqués à une réunion avec pour ordre du jour : affectation des parcelles, modalités

de délocalisation et présentation du nouveau projet où M. Lozano, président du comité local dépendant de la « ligue du coin de terre et du foyer » et conseiller municipal en charge du dossier des jardins à la mairie (Juge et parti), avec beaucoup de niaiserie, commente le projet en expliquant d'une manière idyllique que les mamans et les enfants vont jouer dans l'aire de jeux pendant que les papas feront du sport sans souci pour se garer. On a envie d'applaudir ! Mais on se pose la question que peut être les enfants préféreront regarder un grand-père cueillir des fruits et des légumes en attendant leur père et leur mère contempler de jolies fleurs plutôt que du béton ? Mais personne n'a été sondé. Le tout puissant a mis tout le monde devant un fait accompli, sans se soucier des jardiniers âgés qui ne peuvent pas être « délocalisés » Roger Caseras 80 ans, Manuel Médiavilla 76 ans et d'autres, sans compter les années de travail qu'il faut fournir avant d'avoir un beau jardin, son jardin. L'association a décidé de continuer de lutter. Ils ne sont pas des agitateurs mais des personnes attachées à leur terre, à leur cadre de vie. Ces jardins sont faciles d'accès et aimés de tous les Bayonnais. Une pétition, déjà signée par 600 personnes circule en ce sens.

De grâce, de grâce, monsieur le promoteur, de grâce, de grâce, préservez cette grâce, de grâce, de grâce, monsieur le promoteur, ne coupez pas mes fleurs.



Par JM. FAYE

Brèves Sociales

La prison et les malades

★ Nathalie MENIGON n'est pas libérée (suspendue de peine). Victime de plusieurs accidents vasculaires cérébraux qui l'ont laissée affaiblie et hémiparétique, Nathalie n'est plus dangereuse pour la société et pourtant ses recours en suspension de peine sont refusés. PAPON, lui, condamné pour complicité de crimes contre l'humanité, crime le plus grave qui soit, mène chez lui une vie paisible, protégé par des policiers «aux frais de l'état». La loi KOUCHNER de Mars 2002 sur la suspension de la peine des détenus «dont le pronostic vital est engagé» ou dont «l'état est incompatible avec la détention», est appliquée à un nombre dérisoire de détenus. 156 libérations pour 120 personnes qui meurent en prison (hors cas de suicides) en 2004.

A.I. et la torture en Espagne

★ Début Décembre, un certain nombre de journaux dont le Journal du Pays Basque, rappelait que l'Espagne était toujours considérée par Amnesty International comme un pays qui torture. Cette pratique serait orientée essentiellement contre les immigrants illégaux et les militants basques. A.I. dénonce aussi l'impunité dont jouissent les responsables des tortures. Des mesures de grâce ont été fréquemment prononcées par les gouvernements successifs (de droite et de gauche) à l'égard de fonctionnaires condamnés pour torture. L'organisation internationale soulève les difficultés auxquelles les victimes de torture doivent faire face pour déposer des plaintes. Parfois, malgré les faits établis, aucune indemnisation n'est mise en oeuvre. Quand cela se fait, c'est de manière dérisoire (un tiers des cas a obtenu moins de 600 euros).

Privatisation de la NAVAL

★ Le holding d'état SEPI et les syndicats majoritaires des chantiers navals publics espagnols Izar (CCOO et UGT) ont conclu un accord prévoyant la suppression de 4100 emplois par le biais des retraites anticipées et la privatisation de 4 sites du groupe dont la Naval de Sestao. Un accord signé contre l'avis du comité d'entreprise de la Naval et contre celui des syndicats majoritaires basques ELA et LAB. ZAPATERO qui avait dit qu'il ne laisserait pas tomber les salariés de la Naval, a mangé sa parole. Pour l'UGT et la CCOO, cet accord est le meilleur possible compte tenu de la situation difficile du groupe. Par contre la base regimbe beaucoup et certains salariés traitent les responsables CCOO et UGT de traîtres.

Licenciements annulés des caissières de LECLERC

★ Les trois salariées défendues par la CFDT devant le conseil de prud'hommes de Bayonne ont vu leur licenciement requalifié «sans cause réelle ni sérieuse». Rappelons qu'elles avaient été licenciées pour faute grave après avoir utilisé des bons de réduction laissés par les clients. Environ 13000 euros seront versés à chacune ainsi que des indemnités de rupture et des dommages et intérêts. Selon la CFDT du Pays Basque, cette décision judiciaire a une portée jurisprudentielle qui pourra influencer sur d'autres décisions à venir dans d'autres magasins (Auchan Gironde par exemple).

Mauvais chiffres

★ Jean Pierre RAFFARIN et Hervé GAYMARD ont du souci à se faire car l'année 2005 s'annonce mal. L'INSEE se montre dubitatif sur le premier semestre:

l'activité économique resterait morose avec +0,5% au premier trimestre et +0,4% au deuxième. On serait loin des prévisions gouvernementales de +2,5% pour 2005. Sur le front de l'emploi, l'INSEE ne prévoit que 25000 créations de postes d'ici à fin Juin. Quand RAF-FARIN promettait une baisse de chômage de 10%, cela voulait dire la création de 145000 emplois... On est loin du compte !

Les urgences hospitalières

★ L'hôpital public n'a jamais été aussi malmené par les pouvoirs publics et jamais les urgences du dit hôpital n'ont été autant sollicitées. L'hôpital de Bayonne par exemple voit un passage aux urgences de 40000 personnes (chiffre stabilisé actuellement avec les urgences ouvertes à la clinique St Etienne). Par contre, le nombre «d'affaires» traitées par le SAMU ne cesse d'augmenter (10% d'augmentation annuelle). Tout cela en flux tendu avec le minimum de postes alloués. Et DOUSTE qui nous fait son show après le drame de Pau...

Institut PASTEUR... la grogne !

★ Le divorce entre le directeur et son personnel semble consommé. Les «pasteuriens» qui parlent de façon anonyme par crainte des représailles, évoquent des mises à la retraite «arbitraires», des licenciements. Ce qui est en cause surtout, c'est la casse de l'accord d'entreprise calqué sur la fonction publique. On passe aussi de l'ancienneté au mérite, des commissions paritaires à l'évaluation directe par la hiérarchie. On sent que l'imprégnation libérale fait là aussi quelques dégâts avec la volonté de la logique du fric de faire encore plus de fric au détriment de la vraie recherche.

Contraception des mineures

★ Récemment deux décrets d'application d'un article du code de la santé publique ont été abrogés. Cet article prévoyait la délivrance aux mineures des médicaments ayant pour but la contraception d'urgence à titre gratuit par les pharmaciens ou les infirmiers scolaires. Or, maintenant, en se référant à l'absence de décret d'application, un pharmacien peut refuser la délivrance d'une contraception d'urgence à une mineure. De même, la direction d'un lycée pourra interdire à une infirmière scolaire de délivrer ces produits pour le même motif.

Citoyenneté et Europe

★ Chaque forum social européen depuis 2002 fait un appel au droit de vote des étrangers non communautaires, mais cela n'avance pas et plusieurs associations essaient de recueillir 1 million de signatures dans 15 pays de l'UE. Ce cartel d'associations réclame que des droits identiques à ceux des européens soient attribués aux étrangers résidant en Europe quant aux élections européennes et municipales. Mais la mobilisation reste faible sauf en Espagne où 50 000 signatures ont été recueillies. Un long combat encore en perspective...

« C'est encore moi,
n'oubliez pas que...



s'abonner c'est aussi un acte
po- li- ti- que ! »



Le Groupe CARREFOUR lance le premier produit OGM à destination des consommateurs précarisés

Une innocente huile pour friture, vendue au prix dérisoire de 1,55 € les deux litres, voilà pour nombre de consommateurs moyens une aubaine qu'il faut absolument saisir ! Seul petit problème : une fois chaussées les lunettes, on peut lire sur le flanc de la bouteille, en petits caractères et dans un français approximatif, la mention « contient l'huile à partir de soja génétiquement modifié ». Il s'agit donc, à notre connaissance, du premier produit OGM diffusé chez nous depuis l'adoption par l'Europe du règlement sur la traçabilité 1830/2003 qui impose un étiquetage spécifique dès lors que l'ingrédient d'un produit dépasse le seuil de 0,9 % d'OGM.
Responsable :
la marque « N°1 » de Carrefour !

Une première, alors que le consommateur a dit non !

En 2000, grâce à l'action de Greenpeace et alors que les autorités tardaient à répondre aux exigences légitimes des citoyens, les consommateurs eux-mêmes entrèrent en action avec, pour effet le plus frappant, l'abandon presque unanime des ingrédients à base d'OGM par les principaux fabricants et chaînes de supermarchés en Belgique. Souvent contraints et forcés par la pression des consommateurs, Danone, Kraft Jacobs Suchard, Master Foods, Nestlé et Unilever renoncèrent aux produits alimentaires à base d'OGM, tout comme les supermarchés Carrefour, Delhaize, Colruyt et Aldi, en ce qui concerne leurs marques propres. Ce mouvement « anti-OGM » des consommateurs s'est étendu dans le monde entier, de la Corée du Sud au Brésil, de la Nouvelle-Zélande au Canada... Et même aux Etats-Unis où une chaîne de supermarché de premier plan telle que Trader Joe's décida

d'abandonner les ingrédients transgéniques pour les produits de ses marques propres. Mais quels sont les risques ? La seule chose sur laquelle les scientifiques s'accordent, c'est qu'on ne sait pas ! Nul ne peut même savoir où un problème éventuel peut surgir, ni dans quels délais... Et pourtant, il s'agit bien d'une technique révolutionnaire, de bricolages incontrôlés de l'ADN de certaines plantes. Il s'agit de constructions artificielles, aussi diverses que l'imagination des hommes le permet et dont les effets peuvent être, par définition, inimaginables... De quoi inciter, nous semble-t-il, à la plus extrême précaution.

Carrefour : pour ou contre les OGM ?

« Nous nous inquiétons de l'absence de certitudes scientifiques fondées à l'heure actuelle en matière d'OGM et du peu de recul sur l'ensemble des risques potentiels, tant sur la santé que sur l'environnement de l'homme. Et nous critiquons l'utilisation par les firmes productrices d'OGM de faux arguments pour convaincre les populations d'ici et d'ailleurs. La production d'OGM ne diminue pas l'utilisation de pesticides et d'herbicides. Elle ne permet pas non plus de nourrir le monde. » Ainsi s'exprimait Monsieur Roland Vaxelaire, administrateur délégué de Carrefour Belgium, dans une interview accordée au quotidien Le Soir, le 4 juillet 2002. Le même groupe qui s'engageait (voir www.carrefour.com), dans son Rapport de Développement Durable 2001, à « maîtriser les risques au maximum », affirmant clairement que « nous aurions souhaité pouvoir mentionner sur nos produits l'absence d'OGM » lance aujourd'hui, de manière totalement délibérée, un produit OGM sur le marché, à travers sa propre marque « N°1 », « la marque la

moins chère de Belgique », dit la publicité. Il s'agit d'une « huile pour friture » d'apparence parfaitement banale. Mieux encore. Le groupe, dénonce lui-même le « manque de recul sur les conséquences à long terme sur la santé humaine » des OGM... On peut lire, aujourd'hui encore, cette phrase sur son site Internet. Au même moment, une huile pour friture à base de soja génétiquement modifié est en vente dans ses magasins... Que peut cacher semblable duplicité ? De qui se moque-t-on ?

La cible : le consommateur précarisé !

« Carrefour. Et tout devient possible », dit la publicité. En effet ! Et « N°1, la marque la moins chère de Belgique » trahit sans vergogne la confiance que le consommateur avait pu placer dans le groupe Carrefour, sur base notamment de ses prises de position bien tranchées en matière d'Organismes Génétiquement Modifiés.

Entend-on, par le biais d'une subtile confusion d'image entre la marque et le groupe, nous faire avaler des couleuvres ? Spécule-t-on sur le fait que le client des produits les moins chers ne lit jamais l'étiquette des produits qu'il est heureux d'acheter à vil prix ? Car force est de constater que l'étiquetage, en l'occurrence, est bien réduit au strict minimum ! Bref, Carrefour agit-il comme les Américains qui offraient naguère leurs OGM invendus aux pays d'Afrique où la famine faisait rage ? Depuis l'adoption de la Directive européenne sur la traçabilité que tout le monde a accueillie comme le Messie, Nature & Progrès n'a de cesse de mettre en garde le monde politique : ce seront les publics précarisés qui seront réduits à manger OGM ! Ce seront eux qui serviront de cobaye, avec la complicité – plus ou moins inavouée – des grands groupes agroalimentaires !

Ce sont eux qui paieront, dans leur chair, les pots cassés éventuels ! Il n'est même pas question ici de qualité alimentaire, de diététique ou de bio. Il s'agit uniquement du respect humain élémentaire que tous doivent témoigner à l'égard des publics précarisés. Monde politique et grandes entreprises en tête ! Il est éthiquement intolérable, à nos yeux, qu'un groupe tel que Carrefour agisse ainsi en parfaite connaissance de cause.

Transparence et huiles de friture

Mais, dans ce cas-ci, le consommateur, s'il est vigilant, a encore une chance. Car la loi existe et car elle est respectée. Mais qui peut garantir aujourd'hui, que les frites de tel ou tel restaurant, de telle ou telle friterie, ont bien été cuites dans une huile exempte de produits manipulés génétiquement ? Réponse : personne !

Nous pensons qu'il est urgent que le secteur HORECA se soucie du problème ; il est important qu'il s'engage, vis-à-vis de sa clientèle sur la qualité des huiles qu'il utilise... Il est urgent qu'il décide de refuser catégoriquement les OGM et qu'il le dise clairement, avant que d'autres produits OGM ne déboulent sur le marché.

Appel au boycott

Pour Nature & Progrès, les choses sont claires. Nous continuons d'appeler le consommateur à refuser les produits OGM, quels qu'ils soient, où qu'ils soient... Car, bien au-delà du « risque zéro qui n'existe pas » - qu'on nous épargne les formules incongrues ! -, nul ne peut aujourd'hui garantir l'innocuité de pareils produits.

Nature & Progrès appelle donc le consommateur à boycotter l'ensemble des produits de la marque « N°1 », aussi longtemps que le groupe Carrefour n'aura pas garanti qu'il met tout en œuvre afin qu'ils soient indemnes d'ingrédients génétiquement modifiés.

Nature & Progrès 520 rue de Dave B-5100 Jambes.

*Courriel : natpro@skynet.be
Site web : www.natpro.be*

Le printemps des AMAP ?

*C'est quoi ce nouveau truc ?
Encore un sigle ? Derrière ce
nouveau sigle une expérience
concrète qui se multiplie ces
derniers temps. Explications à
l'aide de la charte des AMAP.*

Définition générale des AMAP

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif d'accompagner la création ou de préserver l'existence des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale. Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne (voir définition au paragraphe suivant et en annexe).

Les principes généraux à respecter

Les AMAP doivent respecter 19 principes fondateurs :

- 1 - La référence à la charte de l'agriculture paysanne (cf. annexe) pour chaque producteur.
- 2 - Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
- 3 - Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, pro-

duction sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse, gestion économique de l'eau ...

- 4 - Une bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
- 5 - L'appui à l'agriculture paysanne locale.
- 6 - Le strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur, tout au long du processus de production, de transformation et de distribution.
- 7 - La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
- 8 - Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
- 9 - La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- 10 - L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
- 11 - La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
- 12 - Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.
- 13 - La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
- 14 - Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur. Le producteur peut distribuer tous les produits de sa ferme.
- 15 - La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
- 16 - Une information fréquente du consommateur sur les produits
- 17 - La solidarité des consommateurs avec le producteur dans

les aléas de la production

- 18 - Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
- 19 - Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

Le coût des produits fournis

Producteur et consommateurs définissent ensemble un prix équitable des produits (légumes, fruits, œufs, laitages, viandes et volailles, huile d'olive etc.) en prenant en compte les coûts d'exploitation et les volumes de production.

Le producteur s'engage à fournir périodiquement une quantité de produits correspondant à ce prix.

Il doit définir précisément le mode d'évaluation de ses produits dans le cadre de l'AMAP.

Le mode de calcul devra être transparent.

La production

La production de l'agriculteur doit être réalisée dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne (voir annexe).

Alliance Midi-Pyrénées et les Amap peuvent aider un agriculteur à faire évoluer son exploitation vers un mode de production écologique. Un contrat d'objectifs clair est alors établi avec l'agriculteur.

Tous les produits (légumes, fruits, fromages, œufs...) doivent provenir de l'exploitation. Aucun produit ne doit être acheté à l'extérieur sans accord des adhérents.

Les programmations des produits à fournir aux consommateurs doivent être définies avec eux bien avant la saison. Une liste des produits est établie et devra être dans la mesure du possible respectée.

Règlement

Les consommateurs s'engagent financièrement sur une saison complète.

Ils effectuent un pré paiement des

produits qui leur seront livrés . L'objectif est de permettre au producteur de disposer d'un fonds de roulement ou une trésorerie suffisante pour réaliser ses investissements, préparer sa saison de production ou acquitter certaines dépenses. Les paiements sont réalisés à une échéance fixée par les adhérents avec le producteur. Toutefois, des modalités de règlement spécifiques, (comme les encaissements échelonnés des chèques remis à l'Amap) peuvent être définies pour des personnes connaissant des difficultés de paiement.

Les paiements se font par chèques à l'ordre du producteur.

Avantages :

Parmi les avantages, dans le système AMAP, sont à noter, le minimum de pertes et de gaspillages des produits cultivés, le minimum d'emballages. Il n'y a plus de gaspillage car même les fruits et légumes imparfaits sont distribués, les surplus étant reversés à des œuvres caritatives.

Pourquoi l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est-elle importante ?

L'Amap dans son concept de fonctionnement procure une valorisation directe du travail au producteur. Elle permet aussi une indépendance économique locale et contribue à maintenir et établir des sites de productions régionaux.

L'Amap encourage la communication et la coopération entre agriculteurs. Elle garantit aux fermiers l'écoulement de leurs produits, ils peuvent ainsi investir tout leur temps à mieux cultiver plutôt qu'à chercher des acheteurs.

L'Amap soutient la biodiversité d'un terroir donné et la diversité de l'agriculture par la préservation de petites fermes produisant une grande variété de produits.

L'Amap crée l'opportunité d'un dia-

logue entre paysans et consommateurs.

L'Amap crée un sens social des responsabilités et de la maîtrise du terroir local.

L'Amap met « le visage du fermier sur la nourriture » et augmente la compréhension du comment, ou et par qui nos aliments sont cultivés.

L'Amap maintient un savoir faire, le respect des saisons et de l'environnement, outil éducatif et pédagogique important.

Vers une AMAP au Pays Basque

Une Amap est actuellement en constitution au Pays Basque et on peut la contacter aux coordonnées suivantes :

- ✓ J.P. Ghesquière 05.59 56.84.17,
- ✓ J.p.Ghesquiere@wanadoo.fr ♦



GUIDE DU CONSOMMA(C)TEUR

Stéphanie MARIACCIA nous propose un « Guide du Consomma(c)teur » (Editions Artisans du Monde)

Dans cet ouvrage Stéphanie Mariaccia encourage une démarche active qui suppose une modification volontariste de nos modes de vie pour les mettre en accord avec quelques principes fondateurs :

- ✓ Préserver l'environnement et ses richesses pour assurer la survie des hommes à l'avenir
- ✓ Permettre aux pays du Tiers Monde de se développer en payant leurs produits au juste prix
- ✓ Empêcher l'exploitation d'une main d'œuvre, femmes, enfants, réduits en quasi esclavage par les multinationales

Consommer doit devenir un acte raisonné et raisonnable en cohérence avec ces idées fondamentales.

Le principal obstacle à lever pour y parvenir, c'est l'absence d'informations claires et fiables.

C'est désormais chose faite avec ce

guide destiné à faciliter la tâche du consommateur !

On peut y trouver

- liste non exhaustive des différents labels et certifications des produits proposés sur le marché
- une gamme des produits alternatifs dans différents domaines, comme l'alimentation, le tourisme, la banque, l'artisanat,, les loisirs, les produits d'entretien, le jardinage, l'hygiène, les animaux, la banque et les produits d'épargne, les bébés, les jeux et jouets, les déchets et le recyclage, la papeterie, la culture...
- une liste des services et des points de vente spécialisés
- une liste des outils associatifs et institutionnels.

Du même auteur :

«Créer / Réussir son projet de Solidarité internationale» - Editions Dakota, Paris 2000.

«Le Guide du voyage utile - Editions Dakota, Paris 2000.

Réunion du Conseil Supérieur du Littoral Aquitain du 13 décembre 2004

• Conseil présidé par Alain Rousset, président du Conseil Régional d'Aquitaine et le nouveau Préfet de la Région.

Contrairement à nos attentes, la réunion s'est révélée très académique avec peu d'échanges.

L'ordre du jour a rappelé les orientations du CIADT (Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire), la démarche initiée en 2001 et l'état des lieux avec différentes études en cours. Entre autres l'étude pour l'application de la Loi Littoral avec observatoire du trait de côte, l'étude du Plan Plages dont la gestion est confiée à l'ONF.

Le CADE a été invité et a été représenté par un adhérent de l'association ITSAS GEROA (l'avenir de la mer) qui a pu se libérer ce lundi pour se rendre à l'hôtel de Région à Bordeaux.

Nous pensons qu'il est important de montrer aux administrations que les associations restent vigilantes à tout ce qui peut être dit dans ce type de

réunion. Mais ne soyons pas naïfs, elles sont toujours pleines de projets prometteurs et d'études quant à la gestion de la côte Aquitaine, le respect de la loi Littoral et la protection des zones humides.

Dans la réalité, nous constatons surtout une augmentation de la pression immobilière et de l'aménagement touristique et beaucoup d'élus qui «s'assoient» allègrement sur la loi Littoral et Natura 2000.

Nous connaissons bien les nombreux recours des associations auprès des tribunaux administratifs pour tout simplement exiger que la loi soit appliquée.

La pression démographique s'accroît régulièrement en Pays Basque et en l'absence de mesure courageuse, elle ne peut qu'entraîner une dégradation de la situation.

Si le débat a été totalement inexistant, il y avait, par contre, beaucoup de beau monde, à faire des ronds de jambes, en ce jour ouvrable: députés, maires, sénateurs, présidents de ceci

ou de cela, conseillers régionaux, commerciaux... Et au milieu quelques représentants d'associations de défense de l'environnement (CADE, SEPANSO, Aquitaine Alternatives). Nous avons retenu que l'évolution morphologique de la côte Aquitaine depuis 1825 montre un recul comme le traduisent ces chiffres exprimés en % du linéaire côtier et issus du rapport final de l'IFREMER pour le contrat de plan Etat/Région 1996/2000 :

• Tendance 1825/1966 : avancée

49%, recul 51%.

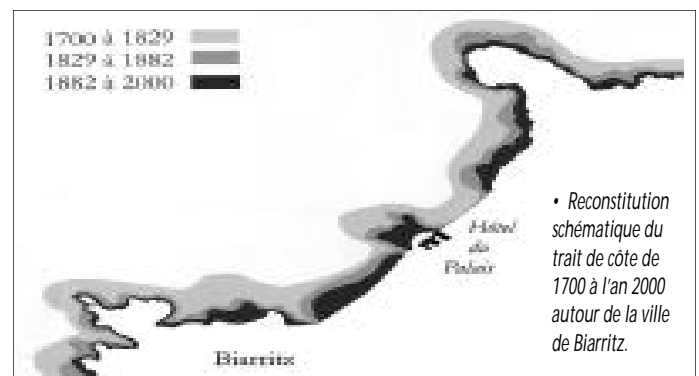
• Tendance 1966/1998 : avancée 30%, recul 70%.

Ainsi de 1825 à 1966, avancée et recul du littoral sont à peu près équilibrés.

En revanche de 1966 à 1998, le linéaire côtier qui recule est le double de celui qui avance.

Par exemple à Capbreton, la côte a reculé de 60 mètres entre 1966 et 2002.

Philippe Bissière





Bernard Charbonneau et...

...« la grande mue du XXe siècle »

QUAND la première guerre mondiale se termine, Bernard Charbonneau a 8 ans. Son frère aîné qui appartenait à la classe 17 avait été mobilisé (Bernard préférait dire « raflé ») et, bien qu'ayant été gazé, avait survécu à la boucherie de Verdun.

1918 : l'armistice. Dans la salle à manger, autour du pater familias, toute la tribu réunie attend le retour du glorieux combattant.

Quand la porte s'ouvre, à la grande stupéfaction du jeune Bernard, le « héros » qui a affronté les boches, apparaît sous les traits d'un clochard : mal rasé, affublé d'une capote boueuse et déchirée. Le père n'en a cure ; il déborde de fierté : « Montre-nous donc ta blessure ! »

Et là, d'un seul coup, celui-ci se retourne, laisse tomber sa culotte et montre son cul.

« La voilà ! ». Comme le chantait Brassens dans « La fessée », la fêlure la plus visible était bel et bien congénitale. Héros malgré lui, ayant vécu l'innommable, il avait pris à l'évidence un malin plaisir à choquer son pauvre père. Surgissant d'une histoire pleine de bruits et de fureurs, cet épisode tragi-comique fut pour Bernard Charbonneau un premier contact avec l'absurdité sociale. Il y reviendra notamment dans son ouvrage fondamental intitulé « Je fus ». (1)

Le refus de l'absurde

La vie n'était donc pas un conte de fées, une succession d'images d'Epinal, mais un torrent d'événements auxquels on peut seulement tenter de donner un sens. Dans une interview accordée à France Culture en 1996, peu de temps avant sa mort, Bernard Charbonneau affirmait que le sens, c'est l'homme, pas l'espèce, pas l'église, mais chaque personne qui est apte à le chercher et à le découvrir. Et il ajoutait : « C'est ça la liberté pour moi. » Très jeune, il avait eu la conviction que, s'il en était autrement, si l'on devait se résigner à l'absurde, la vie ne valait pas la peine d'être vécue. Mais le sens qu'il entendait lui donner n'était visiblement pas le sens commun !



B. Charbonneau jeune.

Contrairement à Cioran qui affirme : « Si l'on admet que c'est le démon, le diable qui gouverne le monde, tout s'explique. Par contre si c'est Dieu qui règne, on n'y comprend rien. », Charbonneau refuse le pessimisme absolu, le scepticisme radical auquel s'était converti cet ancien fanatique désabusé.

« Cioran appartient bien à sa génération et à sa patrie orthodoxe [...] Dans sa tête règne encore le bon vieux Tout Puissant, responsable du moindre détail d'un univers, voué au Bien, sinon au Mal. [...] Tel Cioran, jeune on croit au triomphe de la Révolution, fasciste ou communiste, celle de l'époque. [...] Avec l'âge on devient sceptique. Ne disons pas nihiliste, car jusqu'au bout du trou qui vous attend, restent les petits plaisirs et les petits intérêts. Sans cela l'horreur du vide y précipiterait le vrai nihiliste. Que faire ? De la littérature, fonction rentable qui autorise à dire qu'il n'y a rien à dire. » (2)

De son côté, dans nombre de ses écrits, Charbonneau se révèle un ironiste tour à tour truculent et féroce (3).

« Le poulet en effet avait goût de poulet mais il avait des défauts. Il mettait du temps à croître, perdait du kilo dans des errance ridicules à la poursuite des lom-

brics, une quantité appréciable de protéines se gaspillait en cocoricos matinaux et en piailllements à l'approche de la fin. Comment faire de cette coquecigrue emplumée et crétée du poulet? [...] Pour obtenir ce résultat il fallait mettre fin à l'individualisme qui a coûté si cher au coq gaulois, le fabriquer en série et le rassembler en masse dans un poulailler de rêve où, à l'abri du renard, plus il mangerait, plus on lui en donnerait le désir ; au moment voulu quelque contact électrique mettrait fin à ce beau rêve. Quelle belle vie! Pleine, fraternelle : tous tout blancs ou tout noirs, sans vain sprint final sous le cou-teau, rien que le bruit des becs dans la mangeoire... »

Outre qu'il fut le précurseur de l'écologie politique dont se réclament les grands leaders de ce mouvement pour qui Charbonneau semble plus grand mort que vivant, il fut un penseur marginal, paradoxal et inclassable poursuivant toute sa vie durant son véritable Graal : « la liberté ».

«Je» est-il un autre ?

« Je est un autre » écrivait Rimbaud. Mais que voulait-il dire exactement ? Que ce que nous croyons être nôtre n'est au fond que le fruit de divers héritages ? Que, ballotté par les fluctuations du temps et du hasard, lancé comme un bateau ivre sur l'océan, « Je » deviendrait autre à tout instant ? Ou encore que, selon l'une des formules (souvent contradictoires) de Nietzsche, son contemporain, « Je » ne serait au fond que fiction grammaticale ? De plus, peut-on encore, sans paraître ridicule, parler de liberté quand les « philosophes du soupçon » (4), en ont ruiné le concept ?

Pourtant, Charbonneau, qui n'ignore rien de ces objections, et, après en avoir fait l'inventaire le plus complet, ose écrire dans « Je fus » :

« La seule surréalité qui mérite ce nom, la seule liberté qui soit vraiment dite, l'est à chaque instant par chaque homme à son insu : « je suis » [...] Par conséquent je pense, et donc je fais. La liberté c'est ce je quand il n'est pas un faux semblant : un pronom qualifié à

juste titre de personnel. Mais il exige un verbe, à la différence du moi, cette outre gonflée de vent qui prétend contenir l'univers...»

Prendre conscience des multiples déterminations qui pèsent sur nous, n'est-ce pas une façon de regagner un peu de jeu et par conséquent de « je » ? Si l'on nie totalement la liberté du sujet, sur qui pèsera la responsabilité ? Pour Charbonneau c'est par abus de langage que l'on parle de conscience de classe ou de liberté du peuple, alors que la classe n'est qu'inconscience, et la nation mobilisation.

Charbonneau n'était pas pour autant un individualiste et savait bien que, pour exister, il nous faut aller à la rencontre des autres et créer des liens d'amitié ou d'amour.

« ... Parce que c'était lui, parce que c'était moi. » Comme disait Montaigne, que Charbonneau tenait pour l'un des grands témoins de la liberté. Comme l'auteur des Essais, il avait également conscience que si la mort « nous pince continuellement la gorge ou les reins » cela n'interdit nullement de cueillir les plaisirs de l'instant. (5)

Au cours de ses années d'études, Charbonneau s'était lié à un garçon bien différent de lui, étudiant brillant, sérieux et bûcheur : Jacques Ellul. (6) Il se souvenait de leur première rencontre marquante, sur le trottoir de la rue Fondaudège à Bordeaux, et de leur discussion passionnée. Ellul cherchait alors à convertir Charbonneau à un « calvinisme strictement orthodoxe » et Charbonneau, contestant ses arguments, s'efforçait de convaincre son ami que la question fondamentale était ce qu'il nommait « la grande mue du XX^e siècle ».

Après la fondation (en 1932) de la revue Esprit par Emmanuel Mounier,



1982, en grande conversation avec Edouard Goldsmith, fondateur de la revue écologique de référence « The Ecologist ».

Charbonneau rejoignit le mouvement et son groupe de copains devint « le groupe personnaliste du Sud-Ouest ». Mounier, fervent catholique, se sentant proche des progressistes de gauche, regardait avec condescendance ces jeunes « personnalistes gascons », libéraux et écologistes avant l'heure, qui ramaient à contre courant.

Charbonneau cherchait désespérément des individus désireux d'exister par eux-mêmes avant de penser à se lier aux autres par un contrat social entre égaux. Il affirmait même que la première chose à faire était « de tuer en soi l'être social ». Curieux paradoxe que de prétendre créer un lien social entre individus désocialisés ! Il avait pourtant tenté de donner un début de réalité à son utopie proudhonienne à la veille de la guerre de 40, cataclysme mondial qui ruina tous ses espoirs de créer une fédération des amis de la nature dont il avait élaboré les statuts.

«Une seconde nature»

« A l'origine, il n'y avait pas encore de nature. Nul n'en parlait, parce que l'homme ne s'était pas encore distingué d'elle pour la considérer. Individus et sociétés étaient alors englobés dans le cosmos. [...] Comment nos ancêtres auraient-ils parlé de nature ? Ils la vivaient, et ils étaient eux-mêmes nature : force brutale et instincts paniques. Ils ne connaissaient pas des choses, mais des esprits ; dans l'ombre où ils étaient encore plongés, les arbres et les rochers prenaient confusément des formes et une vie surhumaine. Paysans et païens, ils ne pouvaient aimer la nature ; ils ne pouvaient que la combattre ou l'adorer. » (7)

Il fallait bien que l'homme se décidât à abattre ses idoles, à profaner le cosmos, distinguant la lumière des ténèbres, l'esprit de la matière. Plus tard, grâce aux progrès scientifiques et techniques l'homme se mit à croire qu'il pouvait se rendre « comme maître et possesseur de la nature ». Parallèlement, naissait le « sentiment de la nature », et la

prise de conscience, très minoritaire, que nous ne pouvions régner sur elle « comme un conquérant règne sur un pays étranger » car nous lui appartenions et que toute agression contre elle se retournerait nécessairement contre nous.

On reconnaît ici l'argument écologique classique. Mais Charbonneau va plus loin, car il craint que la techno-science n'accouche d'une seconde nature (ou d'un artifice total) qui nous envelopperait bien davantage encore que la nature primitive. Selon lui, c'est la liberté même qui est en jeu. Certains mots reviennent dans ses écrits, comme des cauchemars : « banlieue », « zone », « terrain vague », « limbes »... visions apocalyptiques d'un monde de laideur, d'uniformité et de désolation. « Des tuiles et de chênes on fait de l'ordure. Qui produit du quintal sans autre considération, produit du néant : du terrain vague. Et quand les terrasses et les murs s'écroulent, que les haies volent en cendres, partout bourgeoise la lèpre rosâtre ou rose vif de la banlieue automobile et pavillonnaire ». (8)

Charbonneau qui a toujours préféré la conjonction « et » à la conjonction « ou » serait-il à la fois volontariste et sceptique ?

« Dieu s'est évanoui dans l'Infini. Et si nous n'avons plus de Père, nous n'avons plus de Mère : nous ne pouvons plus compter sur la nature. L'homme est adulte ; il doit désormais penser et décider par lui-même. Mais est-il de force à se supporter orphelin ? » (9)

D. Junquas

- (1) « Je fus », essai sur la liberté, Eds. Opales, 2000
- (2) « Une seconde nature 2 » (aphorismes), inédit
- (3) Voir plusieurs ouvrages parus aux éditions Denoël dont « L'Hommauto » réédité en 2003. « Comment ne pas penser » paraîtra prochainement aux Eds. Opales.
- (4) Marx, Nietzsche et Freud
- (5) « Quatre témoins de la liberté », inédit
- (6) Jacques Ellul (1912-1994), auteur d'une quarantaine d'ouvrages dont « La technique ou l'enjeu du siècle », réédition Economica 1990.
- (7) « Le Jardin de Babylone », Eds. Encyclopédie des nuisances, 2002
- (8) « Notre table rase », Eds. Denoël (non réédité).
- (9) « Teilhard de Chardin, prophète d'un âge totalitaire », Denoël, 1963 (non réédité).

Bernard Charbonneau et...

Vaste concertation ou vaste fumisterie ?

Bil Ta Garbi vient de se prononcer sur ses projets de gestion des ORDURES MÉNAGÈRES

Le CADE réagit !

Après des mois de réunions et une unanimité de la Commission consultative du Syndicat Bil Ta Garbi et du Conseil de Développement du Pays Basque pour la solution A, permettant de valoriser une partie des biodéchets organiques, à notre grande surprise, les élus ont finalement opté pour la solution C !

difficultés d'acceptabilité sociale», qui ont amené à rejeter quasi unanimement le scénario «tout-incinération», nos élus ont choisi de maintenir en activité l'incinérateur de Bacheforès, de sinistre mémoire ?

Y aurait-il moins de risques sanitaires sur cette installation vieillissante et de tout temps défaillante ?

On nous assure qu'elle sera «mise aux normes» mais personne ne dit que depuis son ouverture en 1990 elle ne respecte pas son arrêté d'autorisation d'exploiter sur des points aussi fondamentaux que le traitement de ses rejets liquides qui sont purement et simplement renvoyés à l'Adour.

Nos élus sont sourds, retroussons les manches : le combat continue !

Oui, vous avez bien lu, eaux chargées de matières organiques des zones de compostage, de métaux lourds et dioxine des aires de stockage des mâchefers, mais aussi, eaux de rinçage des bacs de stockage des déchets hospitaliers, fourmillant de germes en tous genres.

Personne ne dit que la plateforme de mesure permettant de prélever les gaz de combustion avant analyse n'est pas conforme à la norme NF X 44052 pourtant mentionnée explicitement dans l'arrêté d'autorisation et que par conséquent les prélèvements ne sont pas représentatifs et les résultats annoncés fantaisistes ?

Personne ne dit que depuis des années, l'incinérateur a fonctionné sans brûleur d'appoint destiné pourtant à maintenir la température au-dessus de 850 °C et donc à réduire la production de dioxines. Rappelons qu'il s'agit d'un poison reconnu comme cancérigène et en



plus comme perturbateur endocrinien, contaminant ainsi sciemment les riverains, les sols et le bétail de tout le voisinage ?

Qui, durant toutes ces années a fait obligation à l'exploitant de se mettre enfin en conformité avec la loi ? Personne, et surtout pas les pouvoirs publics qui ont couvert, couvrent et couvriront encore longtemps ces manquements graves aux conséquences désastreuses pour l'environnement et la santé publique.

On se moque de nous... voilà la réalité

Pendant des mois, Bil ta Garbi a multiplié les réunions de «concertation». Les bénévoles du CADE (qui sont tous en activité) ont participé activement, sans ménager leurs efforts, au prix de leur temps libre. Ils ignoraient qu'il ne s'agissait que d'une mascarade destinée à brouiller des intentions inavouables. Nos élus ont volontairement, et par souci de confort personnel, bafoué la voix des citoyens. Ils ont sciemment choisi de ne pas bousculer les sales habitudes prises en matière de gestion des déchets. Ce choix, ils l'ont fait au détriment de notre environnement et de notre santé.

✓ Pourquoi, à la fin de l'été, le président de Bil Ta Garbi, a-t-il

subitement éprouvé le besoin de scinder le scénario C en C et C bis ? Serait-ce pour faire oublier que le scénario C comporte un incinérateur ?

✓ Pourquoi l'équipe directrice du conseil développement a-t-elle refusé de se prononcer pour la fermeture de Bacheforès ?

✓ Pourquoi le représentant du Conseil Général a-t-il insisté pour que le Conseil de Développement émette un avis sur le traitement des déchets hospitaliers, alors que celui-ci n'est pas de la compétence de Bil Ta Garbi, mais du département ?

La pression des élus était forte au sein du Conseil de Développement qui s'est pourtant prononcé pour la valorisation biologique en choisissant le scénario A. A notre connaissance c'est la première fois que les élus ne suivent pas les recommandations du Conseil de Développement.

Incinération et méga-décharge. En cette période de vœux, voilà les deux paquets cadeaux de nos élus à notre belle région.

Nos élus sont sourds, retroussons les manches : le combat continue !

ON CROIT RÊVER... Alors que les textes législatifs, tant européens que français — Directive du Conseil de l'Europe du 26 avril 1999 et la circulaire du 28 juin 2001— font obligation de diminuer la quantité de déchets mis en décharge et d'en réduire la teneur en matières organiques, le choix du syndicat Bil Ta Garbi se porte sur une stabilisation pure et simple des déchets en mélange, avant stockage en décharge, sans l'ombre d'une quelconque valorisation.

Si les mots ont encore un sens, il serait bon que les organes d'information informent, et qu'ils ne maquillent pas une décision rétrograde et frileuse en une soi-disant valorisation, qui est justement la grande absente de ce choix.

Seul sujet de satisfaction pour les associations que nous sommes, il n'y aura pas un nouvel incinérateur en Pays Basque Nord, et nous nous en félicitons.

La loi du Silence

Toutefois, personne ne dit que malgré «l'absence de certitude scientifique sur les risques sanitaires et le constat des

Lettre ouverte de l'Association NON à l'Incinérateur de Déchets du Bassin de Txingudi au maire d'Hendaye

Monsieur le Maire,

Cela fait plus d'un an que nous essayons d'ouvrir le dialogue avec vous et que vous déclinez toutes nos demandes. C'est pourquoi nous tenons à rendre publique la correspondance que nous vous adressons aujourd'hui.

Nous savions que vous refusez de dialoguer avec les Hendayais réunis en association et qui ne partagent pas votre point de vue sur la gestion de nos déchets ménagers, mais nous étions loin de nous douter que vous pouviez vous prêter à un semblant de débat démocratique sur ce même sujet en d'autres communes. Ainsi êtes-vous intervenu devant nos amis de la plate-forme anti-incinération Txingudi Bizirik lors d'une audience obtenue par ceux-ci en mairie d'Irun le vendredi 5 novembre 2004, alors que ces derniers n'avaient même pas souhaité votre présence. Vous refusez donc d'un côté tout contact avec une association hendayaise, mais vous êtes en mesure de vous montrer magnanime ailleurs, ce qui ne va pas sans dévoiler un comportement incohérent et un évident manque de considération envers vos concitoyens !

Cette attitude corrobore d'ailleurs ce que l'on avait déjà observé dans le courant du mois de mai dernier alors que vous receviez en mairie Monsieur Sarazin, connu pour être un expert en matière de traitement des déchets par incinération et également un fervent détracteur de cette méthode de traitement. A croi-

re que les précieuses informations que Monsieur Sarazin venait ce jour-là verser au dossier de l'incinérateur n'étaient censées devoir intéresser que quelques privilégiés, puisque vous n'aviez réuni qu'un comité restreint pour l'accueillir et pas jugé utile de convier les élus majoritaires de base ainsi que ceux de l'opposition !

En fait, ce comportement isolationniste et cette façon semi-autocratique de gérer les affaires municipales se prêtent mal aux souhaits des administrés qui savent pertinemment qu'une politique de gestion des déchets réussie commence toujours par une information et consultation citoyennes. Notre association a pu prendre la mesure de cette attente lors des conférences-débats qu'elle a organisées sur ce sujet avec le professeur d'université Paul CONNETT (2 juin 2004 à l'IUT de Bayonne) et le maire alsacien Daniel DIETMANN (19 octobre à l'autoport des Joncaux). Les salles étaient chaque fois combles et le public particulièrement participatif.

Dans cette affaire de l'incinérateur de déchets nous constatons un farouche acharnement à faire, coûte que coûte, aboutir ce projet. Si tant est que le mandat que vous exercez est impératif, c'est-à-dire que vous n'avez pas, au quotidien, de compte à rendre sur votre gestion de notre cité, il ne vous permet en aucun cas de déborder du cadre de la loi. Nous entendons parfaitement que vous et l'ensemble du Conseil municipal ayez reçu une délé-

gation de la part des concitoyens. Toutefois, ces derniers n'ont jamais été prévenus de vos projets concernant la gestion des déchets de la ville d'Hendaye et votre programme électoral était muet sur ce sujet. Car, de fait, il n'existe aucune gestion planifiée des déchets et, après être sorti du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets (SIED), Hendaye se trouve sans solution immédiate pour le traitement de ces derniers.

Ainsi aujourd'hui, en toute illégalité, nos déchets sont mis en décharge à Vera de Bidasoa en territoire espagnol, ce qui représente une entorse à la loi du fait que cette décision n'a pas été prise par le Conseil municipal mais par vous seul. Vous avez donc outrepassé vos compétences en ce domaine et ne pouvez justifier de tels agissements en vous retranchant derrière une décision prise dans l'urgence, car en décidant de quitter de votre propre gré le SIED, vous avez de vous-même créé une nécessité d'agir dans la précipitation. Le second grief que nous vous adressons tient au fait que la législation européenne vise à mettre en œuvre le principe de priorité à la valorisation des déchets, et préconise par ailleurs la règle d'auto-suffisance concernant les déchets qui ne peuvent être valorisés. Cela signifie que c'est aux États membres de tendre individuellement à l'élimination des déchets qu'ils produisent et ne peuvent valoriser (Directive 75/442/CEE). Ainsi, tout transfert de déchets entre pays de l'Union qui ne serait pas effectué dans un but de valorisation, ce qui est actuelle-

ment le cas pour les déchets hendayais qui sont enfouis à Vera de Bidasoa, ne va pas dans le sens souhaité par cette Directive. Il est à noter qu'il en sera de même si l'incinérateur est un jour construit, puisque la jurisprudence de la Cour européenne de justice considère que la technique d'incinération des déchets ne correspond pas à une valorisation de ces derniers mais à leur élimination (Arrêt C-458/00).

*Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que le Syndicat Bil ta Garbi qui regroupe quelques 200 communes de la partie occidentale du Pays Basque a, par une décision prise le 9 décembre 2004, définitivement repoussé la technique de l'incinération pour se tourner vers la solution de l'enfouissement des déchets ultimes. Ce choix va exactement dans le sens préconisé par le Conseil de développement économique qui prône la politique de gestion dite des **3 R** : Réduction, Réutilisation, Recyclage.*

La ville d'Hendaye serait-elle la dernière à vouloir s'accrocher à son incinérateur et nier à ses citoyennes et citoyens, ainsi qu'à leurs organisations associatives, un droit consultatif sur ce sujet ? Il semblerait qu'en revanche pour notre mairie, seuls les avis des techniciens plus ou moins dépendants des multinationales de l'industrie de l'incinération soient écoutés et suivis !

**Association NON
à l'Incinérateur de Déchets
du Bassin de Txingudi
BP 336 - 64703 Hendaye-cedex**

Tarnos et son PLU

❑ Qu'est qu'un PLU ? Quelle différence avec le POS ?

La Loi Solidarité et Renouveau Urbains du 13 décembre 2000 rend obligatoire la transformation des POS en PLU dans toutes les communes de France. Le PLU est un document d'urbanisme qui exprime un projet pour le territoire communal à 10, 20 ou 30 ans. Il privilégie une vision globale et cohérente de l'espace urbain en traitant simultanément des différents domaines suivants : les déplacements, la construction de logements, l'accueil des activités économiques, la préservation et la mise en valeur des zones naturelles ou du patrimoine. C'est également un support qui détermine les droits et contraintes de construction sur toutes les parcelles qui composent la commune. Le POS, lui, n'explicitait pas le projet de territoire à moyen ou long terme.

Suite au projet pharaonique d'urbanisation en 1992 de la plage du Métro, le POS a été annulé par le Tribunal Administratif. Depuis 12 ans la ville fonctionne sans véritable ligne directrice.

❑ L'analyse est réalisée par un bureau d'études privé

Le rapport est réalisé par une de ces officines privées, encore une qui se nourrit sur le dos des contribuables. Le ton est du style diplomatique lénifiant. Pourquoi voulez-vous qu'elle parle de choses qui fâchent ?

Avant que ne souffle le vent du libéralisme, les études étaient réalisées par ces bons vieux fonctionnaires de l'Équipement, sous le contrôle de l'État, et il était possible d'appeler un chat, un chat.

Le projet de PLU a été approuvé par le Conseil municipal le 22 décembre. Après le délai de contrôle de légalité, il sera opposable.

❑ Géographie de la commune

Située au Nord de l'agglomération Bayonnaise, la commune a une forme triangulaire et s'étend de l'océan jusqu'à l'Adour (en face de Lahonce) en contournant les villes du Boucau et de Bayonne. Elle a une superficie de 27 km², un front de mer de 5km et une longueur

totale de 10 km. Entre ces deux frontières naturelles, elle est tronçonnée en cinq tranches par : la voie SNCF, la RN10, l'A63 et la RN117. Nous sommes en présence d'une surface hachée par des voies, qui font la liaison avec des espaces extérieurs à la commune, et qui ne lui apportent quasiment que des inconvénients.

❑ Les pôles principaux de la ville

Une industrialisation lourde, dévoreuse d'espace et génératrice de pollution autour de l'embouchure, la zone naturelle de la plage du Métro pas très loin du stade et de l'usine Turboméca, un secteur commercial qui se développe tout le long de la RN10 et bientôt une nouvelle zone industrielle de 300 ha en bordure de St Martin de Seignanx et d'Ondres. D'après le projet de PLU, il s'agirait de créer des emplois. Le Maire de Bayonne, lui, par contre, regrette les taxes professionnelles qui s'échappent dans le département riverain. Quoi qu'il en soit, on reste toujours étonné par la consommation de surface des nouvelles entreprises. Elles n'ont jamais assez de place! Quand on passe au travers de ces nouvelles zones, on voit des hangars, des parkings, mais toujours très peu d'employés.

❑ L'urbanisation

Depuis peu, la commune compte plus de 10 000 habitants. Comme toutes les communes du littoral, elle subit une forte pression immobilière ce qui favorise une construction rapide d'habitations. De 1975 à 2002, les logements ont évolué de 2306 à 4413 soit quasiment une augmentation de 100% sur 30 ans. L'urbanisation s'est développée essentiellement en bordure des voies existantes. Ce choix qui dispense d'investir dans des infrastructures renforce le caractère dispersé et isolé de l'habitat. Cette politique (ou ce laisser-faire, suivant les points de vue) entraîne un développement des transports individuels au détriment d'un mode collectif (par exemple, pour aller de la RN117 à la mairie, il faut passer par Bayonne, à condition de ne pas compter son temps). Pour les



mêmes raisons les installations d'assainissement sont essentiellement individuelles. Là encore la collectivité se décharge sur le particulier.

La demande de logements est surtout le fait de personnes qui travaillent en dehors de la commune. En effet si le nombre de résidents qui travaillent sur Tarnos diminue de 9% en 24 ans, ceux qui ont un emploi à l'extérieur augmentent de 127%.

❑ Des choix discutables

Alors qu'un embryon d'agglomération s'était constitué autour de l'église St Vincent sur la RN10, des choix malheureux ont renforcé l'aspect écartelé de cette commune ; en effet l'usine Turboméca, le collège et la grande salle de réunion ont été implantés à côté de l'Océan, à l'autre bout de la commune.

L'étalement le long de la RN 10 (sur 4 km) des principaux services : Gendarmerie, Poste, Mairie, Supermarché, Cinéma; l'absence de trottoir et de liaisons conséquentes, n'ont pas aidé la construction d'une identité. Il n'y a toujours pas de vraie salle de spectacle, ni de médiathèque, ni de piscine et ce n'est pas la construction de la nouvelle mairie (dont le prix est à peu près équivalent à celui d'une vingtaine de pavillons) qui va contribuer à donner une âme à cette commune bicéphale.

Le projet de déplacement du trafic de la RN10 sur la RN117 modifie profondément les flux de transport, prend au dépourvu les résidents déjà installés (qui a fait ce choix ?) et contribue à renforcer les nuisances vers un quartier qui, jusqu'à présent, n'est que très peu équipé.

❑ Nous regrettons aussi

- ✓ Que le PLU prévoie un nouveau parking dans la forêt de pins en bordure de la dune du Métro.
- ✓ Qu'il ne soit pas fait état de la pollution et des risques que font courir les installations industrielles.
- ✓ Que le volet préservation des zones humides et protection du vison d'Europe ne soit pas pris en compte suite au projet de la nouvelle bretelle d'autoroute qui desservira la RN117.

❑ Quelques objectifs pour restaurer l'image de Tarnos

Le territoire de la commune, longtemps peu prisé à cause de sa ruralité, jouit aujourd'hui d'un capital qui fait pâlir les promoteurs immobiliers. Tarnos dispose de beaucoup de réserve d'espace à côté de l'agglomération BAB qui, elle, par contre, est asphyxiée et où les logements sont très chers. Son littoral qui, jusqu'alors, était négligé (on se rappelle l'exploitation du sable par l'entreprise Lavignotte), a gardé une forte authenticité. Ces atouts doivent être préservés, dans l'intérêt de la collectivité, vis à vis des promoteurs qui sont impatients de les brûler par les deux bouts. La commune doit cesser d'être l'arrière-cour du BAB et refuser d'être le réceptacle des industries sales et encombrantes. Elle doit résister aux assauts du libéralisme qui lui, entend aménager l'espace aux critères des plus gros profits. Dans le même ordre d'idée, elle doit arrêter de céder son territoire au passage des voies qui irriguent le BAB et se soucier davantage de ses habitants qui subissent déjà trop de nuisances.

Association IDEAL

(Information et Défense de l'Environnement de l'Adour et du Littoral)
ideal-asso@bigfoot.com

Des aliments radioactifs dans nos assiettes en 2005 !

C'est la **Bonne Année** et surtout, la **bonne santé**, que nous souhaitent le lobby du nucléaire et le gouvernement !

TOUT récemment, le Professeur Belpomme, cancérologue éminent, de passage à Bayonne, dénonçait les méfaits de la chimie sur notre santé et globalement, sur le lien de causalité entre dégradation de notre environnement et recrudescence des cancers. Chargé du plan cancer par M. Chirac, M. Belpomme, a simplement omis de parler des risques que nous fait courir l'augmentation constante de la radioactivité dans notre environnement quotidien.

Si aujourd'hui nos aliments restent relativement peu touchés par les pollutions radioactives, il ne faut pas oublier que les sols français sont marqués par les retombées de Tchernobyl et par celles, plus anciennes des essais nucléaires atmosphériques. S'y ajoutent les apports chroniques des installations nucléaires civiles et militaires qui sont autorisées à rejeter leurs effluents radioactifs.

Une norme existe pour protéger nos aliments, c'est : *L'ABSENCE DE CONTAMINATION*. Des limites de contamination, dites « acceptables », ont été fixées, mais pour une durée limitée (3 mois/1an), au delà, les denrées radioactives sont considérées comme trop radioactives, générant un risque sanitaire trop élevé. Elles doivent donc être éliminées et les producteurs indemnisés.

Des projets irresponsables à deux doigts d'aboutir

Sous la pression du lobby nucléaire, la situation actuelle est sur le point de basculer. Deux projets internationaux dont l'adoption définitive est prévue pour le courant 2005 existent, l'un émane du Codex alimentarius, ou code alimentaire international et l'autre de la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique). Le nouveau texte, s'il est adopté, permettra l'importation et l'exportation de denrées alimentaires sous la seule réserve que leur radioactivité ne dépasse pas, selon les radionucléides, les 10.000 Bq/Kg ! Pour la CIPR, il n'y aura plus aucune protection contre la contamination tant qu'elle ne dépassera pas des niveaux variant entre 10 et 1000 Bq/Kg.

La CRIIRAD, seul laboratoire français indépendant en la matière, a effectué des calculs qui démontrent que les risques associés à la consommation de tels aliments sont excessivement élevés et non pas négligeables comme l'affirment les promoteurs du projet.

Une mobilisation massive et rapide est indispensable ! Des pétitions circulent, sur internet notamment à l'initiative de La CRIIRAD.

Le ministre de la Santé, M. Douste Blazy, a été saisi du problème de la légalisation de la contamination radioactive des aliments et de son caractère inacceptable, en particulier, pour la santé des enfants et la protection des fœtus. A travers cette actualité préoccupante en matière de santé publique, il apparait que le lobby nucléaire est de plus en plus actif, en matière de désinformation des populations afin d'être perçu comme une industrie propre et inoffensive et totalement sous contrôle, ce qui est loin d'être la réalité.

Autre exemple de violation des prescriptions du code de la santé publique : la réglementation interdisant tout ajout de produits radioactifs dans les matériaux de construction et les biens de consommation (article R 133-2). Cette réglementation est également en train de voler en éclat dans le cas de la fonderie Feurmetal, dans la Loire, qui veut recycler ses conteneurs faiblement contaminés et qui bénéficie de dérogations, en infraction avec la procédure (article R.133.5).

Ce dossier est emblématique car il illustre les tentatives des industries du nucléaire pour recycler leurs déchets contaminés sans faire de bruit, ainsi que la complaisance des pouvoirs publics.

COMMUNIQUÉ DE ITSAS GEROA

Après le raz-de-marée de l'Océan Indien, on peut envoyer des dons en les libellant à l'ordre du Forum mondial des populations de pêcheurs et en envoyant le tout au : 40, rue François Bibal 64500 St Jean de Luz.

Face à ce rouleau compresseur du « Nucléaire » et de l'État, la CRIIRAD, seul laboratoire indépendant dans ce domaine (créé en 1986 en réaction au quasi monopole du SCPRI, qui s'illustra pendant la crise de Tchernobyl à travers le « célèbre » professeur Pellerin, celui qui arrêta les radiations aux frontières de l'hexagone...!), a de plus en plus de difficultés à réaliser ses études, malgré ses compétences reconnues (laboratoire agréé depuis le milieu des années 90).

Ne pouvant l'attaquer sur son travail scientifique, le lobby nucléaire, à travers l'arrêté du 17 octobre 2003, institue le chantage à l'agrément, par un procédé aussi subtil que malhonnête, conditionnant la délivrance de l'agrément à des engagements contraires à l'éthique de la CRIIRAD.

Il nous semble particulièrement important que de telles associations puissent exister et continuer leur travail, se positionnant comme un véritable contre-pouvoir face au discours officiel de propagande mensongère et lénifiante.

Leur travail dérange et c'est tant mieux, car le jour ou elles seront encensées par le lobby nucléaire, on pourra s'inquiéter.

CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Informations Indépendantes sur la Radioactivité.
471, avenue Victor Hugo
26000 - Valence
Courriel : contact@criirad.org

COMMUNIQUÉ

SUITE A L'EXPOSITION HARRIARKA qui avait eu lieu en septembre 2004...

TREIZE artistes ont fait le don d'une œuvre en soutien au projet d'HARRIARKA qui est de réhabiliter la maison « OSPITALIA » d'AMOROTS.

« SILEX », sculpture bois peint de Colette DUBUC et « MASQUE » métal recyclé de Guanès ETCHEGARAY ont été achetées lors de cette première exposition qui a eu lieu à OSTABAT.

Les œuvres de : J.P. AUBERT, G. ETXEBARRIA, O. CALVEZ, Colette ROUSSERIE, O. LASCARAY, C. St

MARC, A. SISTIAGA, G. POTENTIER, M. AMADE, J.L. LECUFF sont toujours en vente à l'atelier « CHOKOTA », 1, Avenue de Navarre à SAINT-PALAIS.

Avis aux amateurs d'art :

Cinq fresques huile / toile de 3, 4 et 5 m, réalisées par Guanès ETCHEGARAY sont mises en vente pour financer le projet.

Contact : Isabel ETCHEGARAY 06.73.71.33.12



DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

Texas, fait pour lequel Thoreau fut contraint à passer une nuit en prison. Thoreau s'opposait également à la politique esclavagiste des États du Sud, au traitement injuste infligé à la population aborigène indienne.

Mohandas Gandhi

Le 11 septembre 1906, Gandhi réunit 3000 personnes au Théâtre Impérial de Johannesburg. Il obtient de l'assemblée le serment de désobéissance. Cela lui vaudra en 1907 ses deux premiers séjours en prison. C'est au cours du deuxième qu'il va découvrir le traité de désobéissance civile de Henry David Thoreau. Par la suite, Gandhi développa l'idée de désobéissance civile à travers le concept de Satyagraha (littéralement la voie de la vérité), qui lui permit de mener sa lutte non violente contre le racisme en Afrique du Sud et de s'opposer à la politique coloniale du Royaume-Uni en Inde, puis pour l'indépendance de l'Inde.

Après le nazisme : Nuremberg et la désobéissance obligatoire

Après la Seconde Guerre mondiale lors du procès du national-socialisme à Nuremberg. La question de savoir jusqu'à quel point le principe de légalité doit prévaloir sur celui de justice fut au cœur des débats. Par la suite à Nuremberg, les juges ne se sont pas bornés à reconnaître le droit de la personne à désobéir aux normes iniques, ils ont aussi condamné ceux qui avaient obéi à ces normes, sans prêter attention au principe de l'obéissance due aux lois. Ils ont ainsi transformé le droit de désobéissance en un devoir dont l'inaccomplissement mérite la punition correspondante.

Martin Luther King

La désobéissance civile fut par la suite adoptée par Martin Luther King, le leader du mouvement pour les droits civiques aux États-Unis dans les années 1960, la désobéissance civile consistait par exemple

pour les noirs à s'asseoir dans les zones réservées aux blancs dans les restaurants ou dans les bus pour protester contre la ségrégation.

Définition de la désobéissance civile

On peut retenir la définition de M. J. Falcon Y Tella.: « La désobéissance civile s'analyse comme une infraction consciente et intentionnelle : elle se traduit par une attitude publique et s'inscrit dans un mouvement collectif ; elle utilise des moyens généralement pacifiques ; ses protagonistes assument le risque des sanctions auxquelles leur comportement les expose ; elle poursuit des fins novatrices et fait appel à des principes éthiques. »

Sept éléments sont donc caractéristiques d'un acte de désobéissance civile

1. L'acte de désobéissance doit être **une infraction consciente et intentionnelle** aux yeux de l'opinion publique et aux yeux de l'autorité. Ainsi l'acte de désobéissance doit violer une règle de droit positif.
2. L'acte de désobéissance se traduit par **une attitude publique**. Sa publicité vise à effacer tout soupçon de moralité, à lui conférer une valeur symbolique et la plus grande audience possible.
3. L'acte de désobéissance s'inscrit dans **un mouvement collectif**. Elle est l'acte d'un groupe qui se présente comme une minorité agissant

et se traduit par l'action concertée de celle-ci. La désobéissance est donc par nature collective. Cependant rien n'empêche que le sursaut moral d'un individu ne finisse par mobiliser un courant plus large qui pourra alors être qualifié de désobéissance civile.

4. Le désobéissant use généralement de **moyens pacifiques**. La désobéissance civile vise à appeler aux débats publics et pour ce faire elle en appelle à la conscience endormie de la majorité plutôt qu'à l'action violente.

5. Les désobéissants civils **assument les sanctions** auxquelles ils s'exposent... Et le fait de s'exposer à une sanction est un gage de la sincérité de son action et permet d'alerter les opinions. Elle perdrait tout son intérêt si elle était légalisée.

6. La désobéissance civile poursuit **des fins novatrices**. Elle vise l'abrogation ou tout au moins la modification de la norme contestée. Elle cherche la modification d'une norme jugée injuste.

7. La désobéissance civile fait appel à **des « principes supérieurs » à l'acte contesté**. Ces principes supérieurs peuvent être religieux, constitutionnels ou supra constitutionnels. C'est nul doute le trait le plus important de la désobéissance civile, c'est lui qui lui donne une certaine légitimité.

Enfin avec Gilles Luneau et José Bové, on peut rajouter comme éléments **le désintéressement**. ♦

« Renoncer à la désobéissance civile, c'est mettre la conscience en prison »

Gandhi

Si les lois physiques sont immuables, les lois humaines ne le sont pas. Doué d'esprit critique, l'être humain les a toujours remises en question, ce qui a permis l'évolution continue de la société. Lorsque les lois deviennent trop contraignantes, trop injustes, la désobéissance s'avère nécessaire et source de progrès.

Dans la plupart des mythes anciens le thème de la désobéissance de l'homme face aux lois divines révèle ce besoin de résistance à tout ce qui contraint, et par la suite les exemples se multiplient, de la résistance à tout pouvoir absolu au péril de la vie, d'Antigone à Giordano Bruno et Galilée.

La formation du concept de désobéissance civile : Thoreau, Gandhi, le tribunal de Nuremberg, Luther King

Le mouvement d'indépendance des colonies a permis la théorisation de la désobéissance civile qui fut mise en place par Henry David Thoreau dans son essai « **Résistance to Civil Government** » publié en 1849 à la suite de son refus de payer la part de l'impôt destinée à financer la guerre contre le Mexique en vue de l'annexion du



Il y a 30 ans...

L'AFFAIRE D'IHOLDY

Il y a tout juste 30 ans, le projet de création et d'aménagement du lac d'Iholdy défrayait la chronique. Nous évoquons cette affaire à travers des Tribunes libres parues dans Sud-Ouest à l'époque. Premier protagoniste : les notables, avec Guy Petit " Qui, tel Zorro, vient se porter au secours des bons face aux méchants." Deuxième protagoniste : les défenseurs de l'environnement avec Pierre Lebaillif, délégué régional de "Jeunes et nature".

Un communiqué de Jeunes et Nature (Sud-Ouest du 8/01/75)

En lançant un appel pour le soutien aux habitants d'Iholdy en lutte contre un projet de lac touristique, nous ne pensions pas que tant de monde se presserait à Iholdy pour assister au "Toberak" où des jeunes du village ont remarquablement présenté les tenants et les aboutissants d'une affaire où le sort de toute une famille est mis en question. Nous ne pensions pas non plus que l'affaire prendrait des proportions aussi importantes et aussi dramatiques que celles que nous avons connu le dimanche 29 décembre 1974 en raison de l'obstination et de l'étroitesse d'esprit des partisans du lac. (ndlr : lance à incendie, barrage de tracteurs, bagarres, coupure d'électricité...) Quand on critique un projet touristique en Pays Basque, on se heurte au mur de quelques notables locaux qui font de l'aménagement une affaire personnelle. (...)

Tribune libre :
L'affaire d'Iholdy par Guy Petit, sénateur-maire, Conseiller général de Biarritz (Sud-Ouest du 8/01/75)

(...) Le cas d'Iholdy est typique et exemplaire à la fois, par les aspirations de la municipalité et par la modestie d'un projet demeuré sagement à l'échelle d'un gros village d'un peu plus de 500 habitants. Un tout petit lac ménageant une baignade naturelle à défaut de piscine, une petite plage, quelques tentes de campeurs, ne défigurant pas le paysage, mais le colorant, facilitant une expansion hôtelière raisonnable et de nature à contribuer pendant l'été à l'animation du bourg, par l'accueil de touristes de niveau moyen, (qui ont le droit, eux aussi, de goûter aux joies du plein air) donnant ainsi un peu plus d'activité et de travail aux autochtones.

En des temps encore récents, chacun eût crié : bravo !

Le projet comportait l'expropriation du meunier gênant et lui-même gêné. Prétexant auquel les défenseurs de la "nature", proverbes basques à l'appui, se sont accrochés pour provoquer un tintamarre bien disproportionné à l'enjeu. (...)

Mais ce n'est pas à ce retour en arrière qu'aspirent les illogiques contestataires : "Non au tourisme à outrance...", mais la bonne vie bien sûr, en restant au Pays Basque, où il fait bon vivre, et ce, grâce sans doute aux subventions "étrangères" venues du nord de l'Adour ou de l'est de la Joyeuse... (...)

Mais ce qui est grave, dans le cas d'Iholdy, comme dans bien d'autres, c'est de voir les gestes municipaux, les seuls légaux, condamnés d'avance, au profit de groupuscules turbulents, aux conceptions entièrement négatives, imprégnés d'un gauchisme confus, médiocre et bête. (...)

En réalité, recensement fait par les Iholdiens eux-mêmes, il n'y avait pas plus d'une vingtaine d'habitants

d'Iholdy parmi les contestataires. Les autres, eh bien, ils appartenaient à ce clan forain, toujours venu d'ailleurs, pour lequel l'agitation quelqu'en soit le motif tient lieu de démolir, être toujours "contre", afin de ne jamais être "pour".

Tribune libre de Pierre Lebaillif (Sud-Ouest du 17/01/75)

(...) En effet, M. Guy Petit n'aime pas les "jeunes défenseurs de la nature" qui lui causent beaucoup de soucis en réussissant à persuader les pouvoirs publics de l'ineptie des projets touristiques de la ville de Biarritz. Tout récemment Jeunes et Nature a attaqué en tribunal administratif le dernier projet biarrot, l'immeuble du Victoria-Surf. On comprend donc l'amertume du maire de Biarritz qui a saisi la première occasion qui lui était offerte avec l'affaire d'Iholdy pour attaquer facilement nos positions. (...)

À l'heure actuelle, le mythe d'un tourisme bienfaiteur et salvateur se répand de plus en plus en Pays Basque...

On ne se contente plus d'attendre l'horizon 80, dès aujourd'hui on construit, on bitume, on aménage... et on saccage !

Les projets connus sont très significatifs. Sur la Côte : l'Untxin; la Côte des Basques; Ilbarritz; le Victoria-Surf; Chiberta.. Sur l'intérieur du pays : la montagne basque (les routes, les ensembles de type "Iraty") le lac d'Iholdy... Et surtout la loi du secret...

Tous ces projets ne sont qu'un premier pas dans une destruction de la nature du Pays Basque qui s'accompagne du sacrifice des activités essentielles comme l'agriculture. (...)

Notre critique est d'autant plus ferme que les aménagements et le choix du tourisme se font dans une période très délicate. (ndlr : chômage, exode rural, déprise agricole)

Face à tout cela, les notables pensent avoir trouvé la solution avec le tourisme.

Mais le tourisme ne sauvera pas le Pays Basque; il n'a d'ailleurs jamais sauvé un seul pays. Le tourisme ne peut être qu'un additif économique de modeste importance rien que par le fait qu'il ne peut être "exploitable" que trois mois sur douze. Encore faut-il que le tourisme ne se fasse ni aux frais de la nature, ni aux frais du contribuable pour le profit d'une poignée de personnages.

Il nous faut chercher un autre tourisme réellement social.

Notre position sur le tourisme que nous venons de présenter nous amène à être pour :

- Le refus de tout nouvel Iraty, route touristique ou plan d'eau intempesitif... mais encore en toute occasion le refus de la prééminence des équipements touristiques comme les ports de plaisance au détriment des équipements véritablement créateurs d'emplois.

- Pour des "usines à la campagne" à condition que ces usines ne fassent que combler le seul chômage local, qu'elles soient petites, décentralisées et non polluantes.

- Pour maintenir le plus possible la présence humaine permanente en milieu rural en ne sacrifiant pas l'agriculture traditionnelle aux équipements touristiques et aux trusts chimiques qui encouragent l'élevage industriel. (...)

Notre propos consiste à faire prendre conscience d'une situation précise et des dangers de l'aménagement touristique. ♦

« Je ne voudrais pas être désobligeant, mais l'abonnement...

...ça nous rendrait un fier service, surtout que les nouveaux tarifs de la Poste vont bientôt nous tomber dessus ! »



"ROIS ET REINE"

UN FILM D'ARNAUD DESPLECHIN

LA REINE du film, c'est Nora, incarnée par Emmanuelle Devos, une trentenaire bourgeoise et Parisienne, directrice d'une galerie d'art. Autour d'elle, gravite sa cour personnelle, un roi déchu, Ismaël son ancien compagnon, un prince consort, Jean-Jacques, son nouvel amant, un petit prince, son fils Elias, et enfin le vieux roi, son père. Nora n'a pas de temps à perdre. Après plusieurs échecs sentimentaux, elle opte pour la sécurité, un homme empressé, amoureux et riche, très riche. Son amour de jeunesse, Pierre, s'est suicidé en la laissant seule avec un enfant qu'il n'aura pas connu. Puis Nora a aimé Ismaël, un ludion hystérique qui n'a pas su combler ses attentes. Nora plie la vie à ses exigences et traverse les épreuves, altière, décidée, souveraine, en digne fille d'un père qui l'a follement aimée et lui a appris à cacher ses sentiments. Ismaël, est un personnage lunaire, décalé, dépressif qui joue les trublions. Dans ce film, Arnaud Desplechin mélange avec art la gravité et le burlesque, soulignant ainsi la dualité et le paradoxe des situations, l'ambivalence des sentiments et des émotions. Ismaël (Mathieu Amalric), suicidaire, est cueilli dans son appartement par deux infirmiers, puis interné dans un Hôpital psychiatrique, à la demande d'un tiers qui se révélera être sa sœur. Coup d'œil acéré sur les us et coutumes de nos aliénistes contemporains : brutalité des contentions, arrogance et esprit de caste des médecins (Ah ! la scène où Ismaël obtient enfin la permission d'aller à sa séance de psychanalyse à la seule mention du nom de son psychanalyste : Georges Devereux !)

De l'aveu d'Arnaud Desplechin, « Ismaël, c'est tout ce que l'on n'ose pas faire dans la vie ! », du hip-hop à l'hôpital, draguer un médecin psychiatre (Catherine Deneuve, excellente dans ce rôle), ne pas payer ses impôts, s'offrir les services d'un avocat complètement camé et dévaliser pour lui la pharmacie de l'hôpital, défier l'ordre social, débarrassé de toute culpabilité. Nora, elle, incarne la vaillance, la solidité face au tragique de la vie. Elle assume seule la terrible annonce du cancer de son père et l'accompagnera jusqu'au bout. Un lien relie encore Nora et Ismaël, Elias, l'enfant. Nora voudrait qu'Ismaël l'adopte. Elle en décide ainsi car son fils n'aime guère Jean-Jacques son nouveau compagnon. Le thème de la filiation et de l'adoption est présent dans de nombreuses scènes du film. Il

alors advenir à sa vérité. Comme dans un conte fantastique, les morts se mettent à parler, dénudent les âmes et brûlent avec leurs mots. Quelle main a tenu le pistolet qui a tué Pierre au cours d'une violente dispute entre lui et Nora ? Est-ce vraiment d'un geste libérateur et charitable que Nora a débranché le respirateur qui maintenait son père en vie ? Et cet amour paternel si intense qui se transforme en un cri de haine posthume à l'égard d'une fille méprisée ? Fantasme ou réalité ? Désir de meurtre ou crime à peine déguisé ? La haine et

l'amour s'entrelacent et brouillent les pistes. Pour advenir à soi-même, un deuil est à faire, celui de la toute puissance, fût-ce dans le regard de l'autre. Nora et Ismaël, chacun à leur manière ont parcouru ce chemin. Et la leçon finale, magnifique, Ismaël nous l'offre dans son dialogue avec l'enfant au cours d'une promenade. Cet enfant, il ne l'adoptera pas. Il a été son ami, il ne sera plus. Cette décision, brutale, est pour l'enfant une invite à continuer sa route, en assumant sa solitude, pour choisir seul sa vie. ♦

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



atteste de la force des liens familiaux qui tissent la vie, mais se veut aussi gage d'ouverture, de générosité et de liberté. Eloquente à cet égard, est la scène où le père d'Ismaël propose à ses enfants d'adopter un cousin qui a toujours vécu avec eux et donc de partager avec lui l'héritage. Comment avoir un enfant ? Par adoption ? « C'est bien » dit la vieille grand-mère de Roubaix. Par accouchement ? « C'est bien aussi »... Et puis le miroir se brise, les images se dérobent et se déforment... Et chacun peut

Abonnez-vous à **Ortzadar**
Bimestriel - 1 an : 11€
De soutien : 16€

NOM, Prénom
Adresse
CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 69286
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Illustrations et mise en page : José-Antonio AGUIRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne